
Extrait des registres de la société populaire de Saint-Maixent détaillant la fête célébrée pour l'inauguration du temple de la Raison, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des registres de la société populaire de Saint-Maixent détaillant la fête célébrée pour l'inauguration du temple de la Raison, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 326-327;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32287_t1_0326_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

livres de cuivre et six cens livres de plomb provenant des dépouilles de leurs églises.

Vive la Convention ! Vive la République ! S. et F. ».

CONARD-MASSON, GUÉROU (*off. mun.*),
JACOB (*maire*), CHAMPENOIR (*agent nat.*),
CORRARD (*off. mun.*), MARMOTANT, BAUDOUIN
(*présid. de la Sté popul.*), MARTIN (*secrét. de la Sté*),
CHAMPY (*présid. du C. de surveillance*).

9

La société populaire de St-Maixent envoie à la Convention le procès-verbal de la fête célébrée dans cette commune, pour l'inauguration du temple de la Raison, qui a été terminée par une offrande de dons patriotiques.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*St-Maixent (Deux-Sèvres), 9 pluv. II*] (2)

« Citoyens représentans,

Nous aussi nous avons brisé les ridicules hochets de la superstition et du fanatisme et substitué les hymnes de la raison aux chants gothiques et bizarres dont les prêtres accompagnoient l'aromatique fumée dont leurs coupables mains encensoient l'éternel. Les saints précipités de leurs niches antiques, les croix et les autels foulés aux pieds par les Républicains et offerts en expiation à la vérité, tout a disparu sous la hache des amis de la liberté qui réunis autour d'un banquet fraternel bénissoient à l'envi la sainte Montagne d'où partit le foudre vengeur.

Graces vous soient rendues, pères de la patrie, à vous dont l'énergie électrisant sur tous les points nos phalanges républicaines arracha l'infame Toulon à la perfidie, chassa loin de Landau les bandes du tiran prussien et frappant l'égoïsme d'une salutaire terreur, anéantit au même instant les ennemis du dehors et les traîtres de l'intérieur.

Nous vous adressons le procès-verbal où nous avons consigné les détails prétieux de cette fête attendrissante. Les ennuyeuses cérémonies de la religion catholique faisoient bailler, mais les Républicains unis pour desservir le temple de la liberté n'offriront plus dorénavant que le béant spectacle de l'union et de la gayté présidant seules au culte offert à la philosophie et à la raison.

Salut, union et fraternité.

PIÉVRON, MAYNARD, DUFFET fils.

[*Extrait des reg. de la Sté popul., 39 frim. II*]

Présidence de LeLONG

Dès huit heures du matin, jour de la troisième décade du mois frimaire, les membres de la sossieté, une foule de citoyens de tout age et de toutes professions, jeunes gens et vieillards se portent au cy-devant temple de l'évêché. Les membres des autorités constituées s'y rendent également individuellement et sans décorations,

(1) P.V., XXXII, 109. B¹⁰, 4 vent.

(2) C 293, pl. 961, p. 32 (Résumé pour le p.-v., p. 31).

les citoyens de toutes les armes qui se trouvent en garnison en cette commune, précédés et accompagnés de la musique de la légion du Nord y accourent avec le même empressement, et là tous travaillent à l'envie de faire disparaître les objets de la superstition, de l'idolatrie, de l'imposture et de l'erreur; les monuments d'une sculpture précieuse ainsi que les tableaux et peintures réservés ont été respectés, les métaux, fer, acier, cuivre, et tout ce qui peut estre de quelque utilité à la nation ont de même été très religieusement conservés.

L'heure du repas civique aprochant, les Républicains se réunissent au lieu destiné pour le banquet, chacun porte avec soy sa portion consistant dans le simple et frugal nécessaire et tout est déposé sur la table commune, on mange du plat de son voisin, on luy verse joyeusement à boire en criant vive la République, vive la Montagne, vivent les sans culottes.

L'allégresse et la joye que cette feste vraiment grande, belle et attendrissante inspiroit, étoient à leurs combles, les chants civiques et les cris multiples de vive la liberté étoient l'expression des sentimens des convives et de langage de tous les cœurs, chacun se communiqueoit mutuellement sa satisfaction avec le doux enchemant d'une amitié vraiment fraternelle.

Le repas fini, le cortège se porte en masse au Champ de mars, précédé du Président portant avec luy le pavillon tricolor au son de la musique militaire qui faisoit retentir les airs de l'hymne saint de la liberté. Passant devant la porte de la maison commune, le corps municipal décoré du signe de la loy ayant à sa tête le procureur syndic du district joint le groupe et se réunit à lui avec des détachemens d'infanterie et de cavallerie, des légions du Nord et de Rosental sous les armes; arrivé au pied de l'arbre de la liberté, le bucher expiatoire qui devoit consumer les monumens de la féodalité fut allumé, le feu eût bientôt fait justice de ses souillures outragantes pour des hommes libres: des chants civiques, des cris multipliés de vive la liberté, des dances, des rondes et des carmagnoles accompagnoient l'auto-da-fé.

On revient ensuite au lieu des séances de la sossieté populaire et sa marche se trouve toujours précédée, accompagnée et suivie par les mêmes transports, les mêmes ellants de civisme.

La séance a été ouverte par différents hymnes chantés à l'honneur de la liberté et de la raison et de la philosophie, le nom de Westerman qui sera toujours cher à cette commune ainsi que ses louanges relatives aux différents avantages que ce généreux guerrier a remporté sur les rebelles de la vandée, ont été chanté par le citoyen Cuza, capitaine de la légion du Nord.

Différents orateurs se sont succédés à la tribune, le citoyen Treuille instituteur national. Limouzin chasseur à cheval de la légion, Crouzon père, maire de cette commune, Agier, juge du tribunal, Bernard, chasseur de la légion et Levesque, latine, ont prononcé des discours oratoires, relatifs à la feste de l'égalité de la liberté et de la raison, celluy d'Agier est suivi d'une adresse au nom du comité de surveillance de cette commune aux habitants des campagnes à l'occasion des subsistances..., on applaudit aux grands principes, aux maximes républicaines dignes du caractère français développés dans les différents discours qui sont des productions di-

gnes du génie lumineux et bienfaisant prononcés d'une manière frappante par des citoyens dignes d'éclairer notre siècle.

Les orrateurs ont été invités à déposer sur le bureau les discours qu'ils ont prononcés; il a été arrêté qu'ils seroient adressés à la convention.

Le citoyen Sauzeau cy-devant ministre de la religion que l'on nommoit autrefois catholique, monte à la tribune, déclare abjurer ses erreurs et dit que sa constitution phisique luy permettoit de prendre le party des armes il ne ballenceroit pas un instant, et promet d'offrir ses services à la République en la servant, soit dans les bureaux d'administration soit autrement.

Des dons patriotiques affluent en nombre sur le bureau. Les citoyens Goubau, Gibault, administrateur, et Gourdelérine, donnent en déposent chacun 24 l. en numéraire. Le citoyen Clere-Lasalle un assignat de 50 l. et Servant père promet de donner 30 l.

Avant de terminer la séance par un mouvement spontané, l'enthousiasme s'empare des esprits et se communique promptement, tous les membres de la sossieté se pressent dans des élancements fraternels, tous les citoyens présents à la séance se donnent le baiser de paix, d'union, d'amitié et de fraternité.

L'assemblée consultée, le président annonce que la séance est levée.

P.c.c. PIÉVRON (présid.), GELLÉ (le jeune secrét.).

10

Le citoyen Dejoully (1), juge-de-paix du canton de Censoir (2), district d'Avallon, fait don à la patrie de la finance de sa charge de notaire, dont il est propriétaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (3).

11

Les citoyens composant la société montagnarde et régénérée du canton de Lavit, district de Lectoure, invitent la Convention de rester à son poste, et demandent qu'elle laisse dans le département du Gers le représentant Dartigoyte, qui y a anéanti le fanatisme par les seules armes de la raison et de la philosophie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (4).

12

Le commandant de la garde nationale de la commune de Vernou, district de Tours, annonce à la Convention que les citoyens de cette commune ont donné, pour les défenseurs de la

patrie, 45 paires de souliers, 75 chemises et 436 liv. 25 sous en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vernou, 16 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

La commune de Vernou, département d'Indre et Loire, toujours ferme dans les principes de la Révolution, dont le vœu a été fortement prononcé en faveur de tout ce qui pouvait consolider l'édifice de la liberté, et qui a fourni avec joie ses deux contingents de première et seconde réquisitions, animée d'ailleurs du désir de donner à ses frères, une nouvelle preuve de républicanisme, me charge de t'envoyer une copie de la délibération qu'elle a prise relativement au don fait par les citoyens de ladite commune en souliers, chemises et assignats; Daigne citoyen président, l'agréer, elle sera encore trop dédommagée si la Convention la juge digne d'une mention sur son bulletin.

Salut et fraternité, citoyen président.

DESMÉE, com^{dt} de la garde nat.

[Extrait des reg. de la commune, 14 pluv. II]

Ont comparu en personnes les citoyens Louis Desmée, commandant de garde nationale de cette commune, Claude Boulon et Antoine Luc Berneux, lesquels ont dit que pour seconder les vues de la commune, ils se sont rendus pour nous requérir de dresser procès-verbal des secours que se sont empressés de donner les citoyens de cette commune, en faveur de nos frères les défenseurs de la République, qui consistent en 45 paires de souliers, 75 chemises et 436 livres 15 sols en assignats, sur un état qu'ils nous ont représenté et à eux remis, de laquelle réquisition nous avons dressé acte pour en être délivré toutes expéditions, soit pour être adressées au citoyen président de la Convention nationale, aux départements d'Indre-et-Loire, district et assemblée populaire de Tours et à tous [ceux] qu'il appartiendra.

Georget, Moussard, off. mun. et son agent nat.

P.c.c. FORIN (secrét.).

13

La société populaire de Sézanne félicite la Convention du décret qui abolit l'esclavage, et l'invite à frapper les conspirateurs, et à ne jamais composer avec la tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

14

La société populaire de Charolles demande que la Convention décrète l'établissement d'une instruction militaire dans chaque commune,

(1) Ou Depouilly.

(2) Châtel-Censoir.

(3) P.V., XXXII, 109. Bⁱⁿ, 4 vent.; C. Eg., n° 455; J. Sablier, n° 1157.

(4) P.V., XXXII, 109. Bⁱⁿ, 5 vent. (Lectoure au lieu de Lavit).

(1) P.V., XXXII, 110. Bⁱⁿ, 4 vent.; C. Eg., n° 554; M.U., XXXVII, 72.

(2) C 293, pl. 961, p. 29, 30.

(3) P.V., XXXII, 109. Bⁱⁿ, 5 vent.